

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

116.26

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

**OBJET : Subvention de fonctionnement 2019 en faveur de l'association UNAPEI Alpes
Provence pour le fonctionnement et le développement du centre d'appui à la coordination des
parcours de santé "Handi Santé".**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'accès aux soins des personnes adultes en situation de handicap s'inscrit dans les orientations du schéma départemental 2017-2022 et du plan HandiProvence 2025, à savoir, informer et faciliter l'accès aux dispositifs en favorisant la coordination des acteurs. Le centre d'appui à la coordination des parcours de santé des personnes handicapées, géré par l'association UNAPEI Alpes Provence, répond à cet objectif.

L'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-D'Azur (ARS PACA) a lancé courant 2013 un appel à projet pour l'accompagnement des établissements de santé dans une démarche de prévention. Un des axes prioritaires porte sur la prévention du handicap et de la perte d'autonomie. Dans ce cadre, le projet Handi Santé de création d'une structure d'appui, de coordination et d'orientation des personnes handicapées a été retenu.

Le projet concerne les centres hospitaliers de l'assistance publique des hôpitaux de Marseille, d'Aix-en-Provence et de Martigues. L'objectif en 2019 est d'étendre le dispositif à la commune d'Aubagne.

L'équipe serait composée d'un médecin qui assurera la coordination médicale au niveau départemental ainsi que de deux infirmières référentes handicap dans chaque hôpital, facilitant ainsi l'accès aux soins.

Les actions menées portent également sur le développement du travail en réseau sur le territoire d'attraction du centre hospitalier, l'identification des ressources existantes en termes d'accessibilité, de qualité d'accueil, de types de compétences disponibles, l'incitation à la mise en place de conventions entre hôpitaux et structures médico-sociales et enfin sur le suivi et la prévention des hospitalisations des personnes handicapées.

Le centre d'appui a aussi pour mission de sensibiliser et former des professionnels de santé des Bouches-du-Rhône aux différents types de handicaps. Ainsi, la prise en charge médicale et le parcours individuel de chacun s'en trouve facilité.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de réponse accompagnée pour tous (RAPT), Handi Santé participe aux groupes opérationnels de synthèse (GOS) à la demande de la maison départementale pour personnes handicapées (MDPH).

L'agence régionale de santé (ARS) n'a pas renouvelé son financement pour 2019. Aussi, afin de maintenir cette action reconnue par les bénéficiaires et les partenaires et dans le cadre du plan HandiProvence, la collectivité a augmenté son financement de 192 000 €. Celui-ci atteint 250 000 € en 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL